

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2015

Le dix-neuf août deux mille quinze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 12 août 2015

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Nombre de votants : 10

Etaient présents :

M. DUMONTEUIL, Maire,

M. GADRAT, Mme CAMUT, Mme GUILLOT, Adjoints.

M. BONNEFON, M. DEFRANCE, M. RIPES, Mme XANS

Absents ayant donné procuration :

M. CHARIOL ayant donné pouvoir à M. DUMONTEUIL

M. DEBART ayant donné pouvoir à Mme CAMUT

Absents excusés :

Mme COMBALBERT, M. COURREAUD, Mme SAINTE LUCE,

Absentes :

Mme TRIBAUDEAU, Mme CHARVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme CAMUT est désignée secrétaire de séance.

1 / Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'acquisition par la Commune du fonds de commerce situé 13, avenue du général de Gaulle.

Par ailleurs, il propose aussi de délibérer pour solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour les travaux de jonction de l'ancien presbytère et de l'école de musique.

Le conseil municipal, compte tenu de l'urgence et en avoir délibéré accepte cette proposition à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2015

Monsieur Bonnefon signale une anomalie sur la délibération relative à la DETR. Le copier-coller, qui introduit plusieurs paragraphes sur la bibliothèque et qui n'a pas lieu d'être, doit être supprimé. Seules peuvent demeurer au procès-verbal les passages relatifs au city-stade.

Il complète son intervention précédente sur son souhait de voir les élus communautaires mettre au point

une méthode de travail pour ses relations avec la CDC en précisant : « en particulier, il préconise qu'avant chaque conseil de la CDC, les élus de Saint Sulpice de Faleyrens siégeant à la CDC, se réunissent afin de mettre au point la position de la Commune vis-à-vis des questions inscrites à l'ordre du jour du conseil communautaire. Il est nécessaire que la position des élus de Saint Sulpice de Faleyrens soit cohérente et résulte d'une concertation »

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015 après intégrations des ajouts et corrections précitées.

3/ Marchés d'assurances IARD et marché d'assurances Risques statutaires : choix des prestataires

En 2014, la réalisation d'un audit des contrats d'assurance de la Commune et du CCAS a été confiée au cabinet Audit Assurances.

A l'issue de cet audit, une consultation a été lancée pour :

- **Un marché IARD**
- Lot 1 : responsabilité civile et risques annexes
- Lot 2 : protection juridique – personne morale et personnes physiques
- Lot 3 : dommages aux biens et risques annexes
- Lot 4 : flotte automobile

- **Un marché risques statutaires (lot unique)**

A l'issue de l'ouverture des plis qui a eu lieu le 2 juillet 2015, la commission des marchés publics s'est réunie le 31 juillet afin de procéder à l'analyse des offres. Une négociation a été décidée pour le lot 4 (flotte automobile). Les candidats avaient jusqu'au 15 août pour remettre leur ultime proposition.

Monsieur Bonnefon demande d'éviter d'organiser des réunions du conseil municipal en août, sauf urgence. Par ailleurs, s'il estime la démarche de renégociation indispensable, il regrette que les conseillers municipaux aient reçu le rapport d'analyse des offres, document très dense, trop tardivement. Madame Xans estime que le dossier a été monté par des professionnels dignes de confiance. Le dossier a été étudié en commission. Monsieur Bonnefon précise que ce n'est pas la qualité du dossier qui est mis en cause mais le trop court laps de temps laissé aux conseillers pour appréhender le dossier.

Après avoir pris connaissance des diverses offres et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal prend acte que la société SMACL est la mieux-disante pour l'ensemble des offres et autorise Monsieur le Maire à signer avec cette société les marchés d'assurances :

- IARD, pour les lots 1, 2, 3 et 4
- Risques statutaires : lot unique

4/ SIVU du chenil du Libournais : adhésion de la commune de Fosses et Baleyssac

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 –modifié successivement les 1^{er} octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1^{er} juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012, 30 octobre 2013 et 2 mars 2015 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de Libourne,

Vu la délibération en date du 29 mai 2015 par laquelle la commune de Fosses et Baleyssac sollicite son adhésion au SIVU du chenil du Libournais.

Vu la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 22 juin 2015 acceptant cette demande d'adhésion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la vocation du SIVU est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la demande d'adhésion au SIVU formulée par la commune de Fosses et Baleyssac.

4/ Tarifs de la garderie scolaire au 1er septembre 2015

Monsieur le Maire rappelle les tarifs votés par délibération en date du 14 novembre 2013. Depuis, ces tarifs n'ont pas été modifiés

Avant la rentrée scolaire, il convient d'établir si le conseil municipal souhaite faire évoluer ces tarifs, différencier les tarifs de garderie du matin et du soir (garderie ouverte 1 h le matin et 2 h le soir), appliquer un tarif pour la garderie du mercredi midi pour les enfants qui ne sont pas transférés au CLSH.

Le 30 juin 2015, lors du conseil d'école, les modifications des tarifs de garderie suivantes ont été proposées et acceptées :

7 h 30/8 h 30 : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis: 1,35 € (inchangé)

16 h 30/17 h30 : les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 1,35 €

17 h 30/18 h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 0.65 €

11 h 30/12 h30 les mercredis (sauf pour les enfants en attente de transfert vers le CLSH) : 1,35 €

Monsieur Ripes explique les répercussions des retards chroniques de certains parents sur l'organisation des temps d'entretien des locaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les nouveaux tarifs de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2015 :

7 h 30/8 h 30 : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis: 1,35 € (inchangé)

16 h 30/17 h30 : les lundis, mardis, jeudis et vendredis (et les mercredis, jours de classe entiers) : 1,35 €

17 h 30/18 h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis (et les mercredis, jours de classe entiers) : 0.65 €

11 h 30/12 h30 les mercredis (sauf pour les enfants en attente de transfert vers le CLSH) : 1,35 €

Les tarifs de cantine sont inchangés.

6/ Convention d'utilisation du complexe aquatique de Saint Seurin sur l'Isle par l'école de Saint Sulpice de Faleyrens

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 octobre 2014, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer une convention avec la Commune de Saint Seurin sur l'Isle, permettant le financement de la sortie au complexe aquatique de Saint Seurin sur l'Isle des enfants de l'école de Saint Sulpice de Faleyrens pour l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention identique pour l'année scolaire 2015-2016 selon les conditions suivantes :

- 6 séances de 40 minutes pour 20 élèves du 6 novembre au 16 décembre 2015 ;

- le coût de la séance par enfant et par sortie est de 1,80 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Commune de Saint Seurin sur l'Isle

7/ Motion pour alerter les pouvoirs publics sur la baisse massive des dotations de l'Etat

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des différentes correspondances qu'il a reçues de l'AMF et de l'AMG, qui se mobilisent pour obtenir un assouplissement de la baisse des dotations.

Il donne lecture de la proposition de motion qui lui a été proposée et demande à ses collègues de se prononcer sur leur soutien à cette motion.

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, vont être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, l'AMG souhaite soutenir l'action de l'AMF pour mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

En effet, si cette baisse est maintenue sur les 2 prochaines années, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

L'AMG rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que l'AMG soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat et à minima un lissage dans le temps
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal s'associe aux démarches et aux demandes de l'AMF et de l'AMG et se déclare solidaire de la motion qui lui a été soumise.

8/ Convention de mise à disposition avec ERDF : pose d'un poste de transformation

Monsieur le Maire rappelle que le 20 mai 2015, le conseil municipal l'avait autorisé à signer des conventions dans le cadre de l'enfouissement du réseau électrique haute tension sur la commune de Saint Sulpice de Faleyrens.

En raison de modifications du dispositif initial suite à des refus d'installation de poste sur d'autres parcelles, la Commune est concernée par la pose d'un nouveau poste de transformation à la Petite fuie, rue

de Bertinat.

Dans ce cadre, le conseil municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition pour la parcelle communale impactée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

9 / Acquisition d'un fonds de commerce

Monsieur Bonnefon souligne l'inquiétude de chacun, et en particulier des commerçants, face à la fermeture successive des commerces. Il insiste sur l'urgence. Monsieur le Maire répond que c'est un sujet qui le préoccupe également et expose les différents contacts qu'il a eus sur le sujet avec d'éventuels repreneurs.

Vu la déclaration liquidation judiciaire simplifiée prononcée par jugement du tribunal de commerce de Libourne du 6 juillet 2015 à l'encontre de l'EURL FLO BORBOLETA,

Vu la nomination de Maître Louis HIROU en qualité de mandataire judiciaire,

Il a été constaté que les opérations d'inventaire réalisées par le commissaire-priseur font ressortir que la valeur des actifs s'élève à 6 820 € dont 2 000 € de licence IV.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de se porter acquéreur du matériel d'exploitation décrit dans l'inventaire du commissaire-priseur établi dans ce fonds de commerce, dont la licence IV, pour un montant global de 7 000 €.
- de verser en outre la somme de 1 000 € contre la résiliation amiable du bail en cours

10/ Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la création d'une jonction entre l'ancien presbytère et l'école de musique

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues le projet de création d'une jonction entre l'ancien presbytère et l'école de musique qui a été validé et budgétisé sur le budget 2015.

Il les informe que ce dossier est susceptible d'être éligible à une subvention dans le cadre de la DETR 2015, à hauteur de 35 % du coût HT de l'opération, et il sollicite l'autorisation de déposer une demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération : 42 245,60 € HT (50 694,72 € TTC)

Dont 34 996,00 € HT de travaux, le solde étant affecté à la maîtrise d'œuvre et aux études préalables.

Recettes :

DETR : 14 785,96 €

Autofinancement : 35 908,76 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 pour ce projet, selon le plan de financement présenté.

Point sur les commissions

Finances :

Monsieur le Maire expose qu'il a signé un contrat « emploi d'avenir » avec Monsieur Nicolas CECCOTO, de formation paysagiste, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. Il prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2015.

Le SDEEG a confirmé l'octroi d'une subvention de 20 % pour les travaux d'éclairage public de la 3^o tranche du bourg. Les attestations de complétude ont été reçues pour les dossiers de DETR de la bibliothèque et du city-stade.

La CDC a remis à chaque commune un dossier conséquent à remplir dans le cadre de la mutualisation. Le secrétariat de mairie assure la gestion des parties techniques (patrimoine, état du personnel, marchés publics etc..) et il revient aux élus de compléter la partie relative aux projets d'investissements. Monsieur le Maire donne lecture du projet de liste qu'il a préparé.

Monsieur Bonnefon estime qu'il faut un débat au sein du conseil municipal et demande si l'on doit dresser un catalogue ou faire un travail de fonds à partir de la profession de foi de début de mandat et un outil de programmation. Il propose un séminaire d'une journée, ou demi-journée, au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de la CDC est d'avoir des bases pour étudier les possibilités de mutualiser les moyens. La CDC veut se faire une idée globale de la situation des communes membres.

Monsieur Bonnefon regrette que ce débat ait lieu lors d'une séance pendant laquelle beaucoup de conseillers sont absents. Il propose de joindre au listing une lettre d'accompagnement qui explique que c'est un document établi dans l'urgence qui mérite une plus ample réflexion, car en aucun cas il ne s'agit d'un document de programmation.

Madame CAMUT souhaite qu'on ajoute à la liste, la réhabilitation du lieu-dit des Bigaroux.

En ce qui concerne le city-stade, Monsieur Bonnefon souhaite savoir si le CAUE a remis son rapport. Monsieur le Maire s'engage à le réclamer à nouveau dans les plus brefs délais. Monsieur Bonnefon rappelle qu'il faut travailler ensemble (élus et associations) sur ce dossier pour que la concertation demandée puisse se dérouler.

Information/communication :

Monsieur Debart a remanié le site communal. Celui de la CDC a été mis en service.

Urbanisme

Le service ADS fonctionne depuis le 1^{er} juillet. Il est à ce jour basé à Saint Emilion.

Aucune observation n'a été relevée dans le cadre de la consultation du public pour la modification simplifiée du PLU. Le dossier devrait être clôturé en fin d'année.

Pendant les vacances de la Toussaint, la Mairie accueillera une exposition itinérante sur le PLUi.

Voirie

L'ouverture des plis du marché de réfection des berges aura lieu le 2 septembre et l'analyse des offres le 7.

Monsieur Gadrat expose que le service Prévention des Risques de la DREAL a procédé à une inspection des digues le 10 juillet. Le coût des contrôles à la charge de la commune serait exorbitant, sauf si elle arrive à prouver que moins de 30 personnes sont menacées par les inondations au niveau de ces digues. Un rapport a été dressé et adressé à ce service dont on attend la réponse. Monsieur Bonnefon demande à consulter ce

dossier. Compte tenu de son volume, aucune copie n'a été conservée en mairie mais il va être reconstitué.

Le point à temps et les travaux à Belle Rive et à Bernachot sont terminés et ont été correctement effectués.

Il explique qu'il a demandé un déplacement de la borne à verre du Pont de Branne. Elle était trop voyante et attirait le dépôt de déchets divers et par des personnes extérieures à Saint Sulpice.

Bâtiments

Monsieur Gadrat expose que les locaux de l'ancienne Poste sont prêts pour accueillir l'école de musique. Le transfert se fera à la suite du déménagement des salles de classe.

Les placards du foyer sont terminés et opérationnels.

Les travaux à l'école sont presque terminés et il est convenu d'une visite conjointe avec Monsieur RIPES et Monsieur GADRAT, pour faire le point.

Deux devis ont été établis pour rénover le dernier appartement à refaire dans la RPA ; ils sont quasiment équivalents.

L'appel d'offres pour l'extension du cabinet de kinésithérapie est lancé.

Dans le cadre du projet de construction d'une maison d'habitation derrière la Mairie, le déplacement du local à poubelles de la résidence Clairsienne est à l'étude.

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré avec Mme Camut une représentante de la DRAC pour le projet de construction d'une bibliothèque. Cet organisme pourrait apporter des financements supérieurs à la DETR (45 à 50 %) et proposer un accompagnement technique tout au long du dossier, de la conception au suivi de la réalisation. Cette aide est conditionnée à un recrutement d'un agent qualifié pour exercer dans une bibliothèque. Madame Camut confirme qu'une aide à l'emploi pourrait être allouée via la BDP et qu'il est nécessaire que la structure soit confiée à un professionnel de la lecture publique à temps partiel, ou à temps complet. S'ensuit un débat sur l'opportunité de conserver la DETR (aide au financement à hauteur de 35 % sans la contrainte d'embauche d'une personne) ou de faire appel à la DRAC avec les avantages et inconvénients de cette formule. Monsieur le Maire confirme que la CDC peut apporter une aide sur les équipements intérieurs. Le choix du maintien de la demande de DETR semble emporter l'adhésion du conseil municipal. La consultation pour le maître d'œuvre peut être lancée.

Le conseil municipal valide la proposition d'installer un sous-compteur pour différencier la consommation électrique de l'école, du football et du tennis.

Affaires scolaires

Monsieur Ripes indique que le rapport d'expertise des sols de l'école a été remis. La Commune est dédouanée de ses responsabilités mais l'expert prescrit un désamiantage des sols très onéreux. Il faut prévoir une nouvelle réunion pour étudier la solution la plus appropriée.

La rentrée approche, avec la confirmation de la fermeture d'une classe. Les TAP seront organisés selon la même formule que l'année précédente. Les modalités de paiement de la cantine et de la garderie vont évoluer avec la possibilité de régler par carte bancaire ou prélèvement automatique. Monsieur Ripes signale qu'il manque une personne pour l'encadrement des TAP et qu'il va prendre contact avec le Maire de la Commune de Vignonet à ce sujet.

Monsieur Ripes demande confirmation de la possibilité de commander la cellule de refroidissement pour le restaurant scolaire, budgétisée en 2015. Cette commande est validée.

Vie associative/manifestations

Monsieur le Maire rappelle les dates de la fête locale, avec l'apéritif communal le dimanche à midi.

L'inauguration des 2° et 3° tranches du bourg aura lieu le 27 août 2015 à 18 h 00.

Une rencontre avec le nouveau président du club de football est organisée le 2 septembre à 17 h 00. Un rendez-vous avec l'ensemble des associations a été fixé pour le 3 septembre à 20 h 00 à la Mairie.

Espaces verts :

Les plantations sur les espaces verts créés lors des travaux de 3° tranche de la traversée du bourg seront effectuées au mois d'octobre. Un nouveau rendez-vous va être fixé avec le paysagiste pour convenir des essences qui conviendront le mieux au milieu : pas d'arrosage, pas de taille...

Madame Guillot a fait le tour de la commune avec une conseillère « tri » du SMICVAL, afin d'étudier comment on peut améliorer le tri au niveau des poubelles communales, et notamment celles du foyer. Cette personne pourrait rencontrer les associations le 3 septembre.

Logement/Aide sociale

Madame CAMUT indique que le logement 205 à la RPA, qui a été entièrement refait, a été loué. L'autre doit être rapidement refait.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique que les prochaines élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre. Les élus sont invités à réserver ces dates pour la tenue des bureaux de vote.

Il communique les prochaines dates de réunion des commissions de la CDC.

Il donne lecture du courrier de réponse de Madame la Présidente de l'Association « Juridiction de Saint Emilion ». Elle propose de rencontrer le conseil municipal afin de lui exposer les missions de l'association et leurs impacts sur le territoire. Une rencontre pourrait être programmée avant une prochaine séance du conseil municipal.

Il informe que par arrêté inter-préfectoral en date du 9 juin 2015, le Syndicat Mixte du Pays du libournais a été transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Il remet à Mme CAMUT un courrier de la Fondation de France pour un appel à projet.

Dates :

31/08 : présentation de l'agenda d'accessibilité programmée.

05/09 : rallye tour

30/09 : prochain conseil municipal (sauf contre-ordre lié à l'ordre du jour)

Monsieur BONNEFON expose que l'accessibilité du cimetière est rendue compliquée pour certaines personnes, en raison de la difficulté à marcher sur les allées en caillou. Il faut réfléchir à la mise en oeuvre d'une solution permettant l'accès des personnes handicapées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

